COMMUNIQUE FINAL

ATELİER SUR L'ÉVALUATİON DE LA PHASE PİLOTE DU PROGRAMME BIOPAMA

Douala, les 23 et 24 janvier 2017

Dans le cadre du Développement de la Capacité Globale des Aires Protégées d'Afrique Centrale, il s'est tenu les 23 et 24 janvier 2017, à l'hôtel Résidence la Falaise de Douala au Cameroun, l'Atelier sur l'évaluation de la Phase Pilote du Programme BIOPAMA, relatif à l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées par l'outil IMET. Organisé par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) et l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) qui est un organe technique de la COMIFAC avec l'appui de l'UICN-PACO, cet atelier a réuni vingt et un (21) participants regroupant : i) les membres des pays membres de la COMIFAC et bénéficiant de l'appui BIOPAMA, du Cameroun, du Burundi, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de Sao Tomé et Principes, du Tchad) ; ii) le Secrétaire Exécutif du RAPAC et la Coordinatrice du projet d'appui à l'OFAC ; iii) les organisations partenaires techniques et financiéres appuyant la COMIFAC à savoir l'UICN et la GIZ.

Placés sous la co-présidence de Monsieur Omer NTOUGOU, Secrétaire Exécutif du RAPAC et de Madame Florence PALLA, Coordinatrice du projet d'appui à l'OFAC, les travaux se sont déroulés en cinq (05) principales séquences à savoir, la cérémonie d'ouverture, les exposés sur la mise en œuvre expérimentale dans quelques pays de l'outil IMET, les discussions en plénière**,** les travaux de groupes suivis de leur restitution et, enfin, la cérémonie de clôture. La modération était assurée par Messieurs Henri Paul ELOMA et Donald DJOSSI, respectivement Expert chargé de la Gestion, de la Crédibilité et du Financement durable des Aires Protégées au RAPAC et Expert en gestion des données à l'OFAC.

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été pontuée respectivement par le mot de bienvenue du Secrétaire Exécutif du RAPAC qui, d'entrée de jeu, a tenu à préciser que le Programme BIOPAMA devrait aboutir à une cartographie de la gestion des Aires Protégées (AP) d'Afrique Centrale, d'où l'importance de la robustesse, de la cohérence et de la fiabilité des données à collecter et à mettre à la disposition des décideurs et autres utilisateurs. À la suite de ce propos, la Coordinatrice du projet d'appui à l'OFAC a présenté les objectifs et les résultats attendus de l'Atelier. On a ainsi retenu qu'il est question de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre pilote de l'outil IMET dans quelques aires protégées d'une part, d'en tirer des leçons et d'envisager l'extension à d'autres pays d'Afrique Centrale d'autre part. La cérémonie d'ouverture s'est achevée par la présentation des participants et la prise de la photo de famille.

2. Phase des exposés

Après l'ouverture des travaux, les participants ont tout d'abord suivi l'exposé de Monsieur Sébastien REGNAUT, Coordonateur Aires Protégées et Biodiversité à l'UICN/PACO, sur le Programme BIOPAMA, notamment dans ses phases 1 et 2. BIOPAMA est un programme financé par le Fonds Européen de Développement (FED) de l'Union Européenne (UE), sur lequel l'UICN collabore.

BIOPAMA 1 (2013-2016) d'un budget de 1,3 M€ a permis de développer l'outil IMET et le COMIT ou mallette pédagogique. Il a également permis la formation des coaches à la Tapoa

au Niger. En novembre 2016, 71 AP dans 13 pays avaient été couvertes par l'IMET et 4 organisations régionales ont été soutenues par BIOPAMA / UICN.

BIOPAMA 2 (2017-2023) d'un budget de 4 M€pour l'Afrique Centrale vise l'appui direct au plan de travail de l'OFAC et du RAPAC à travers la réalisation d'études, la capacitation des professionnels et décisionnaires des AP, la mise à disposition des outils de gestion des données et de soutien à la décision et le fonds d'action de fiancement durable pour l'appui aux populations riveraines des AP concernées. BIOPAMA 2 dans la zone COMIFAC prévoit de 2017 à 2019, l'élaboration d'un plan de travail en synergie avec les autres financements existants, la productiond'un rapport de l'état des aires protégées (EdAP), l'adaptationdes outils et la mise en oeuvre de l'IMET/COMIT.

La présentation du Programme BIOPAMA a été complètée par celle de l'outil IMET. A cet effet, Monsieur Belmond DJOMO, Expert Développeur Informatique à l'OFAC a retracé la genèse des deux versions "online" et "off-line" qui ont nécessité des ajustement en terme de compatibilité et de déploiement sur la plateforme Windows. On est ainsi passé de l'idée d'une seule version de l'outil IMET en ligne en 2014, pour aboutir à deux versions stables en 2016, au regard des contraintes de connexion internet sur les sites de collecte de données. Les ajustements ultérieurs visent entre autre pour l'année 2017, le transfert des données de la version "offline" vers la version "online", l'amélioration du formulaire (outils de traduction et de remplissage), la capitalisation de l'outil IMET au niveau des cellules statistiques pays et l'alimentation via le RAPAC d'une base de données de l'observatoire régionale des AP au sein de l'OFAC.

A la suite de la présentation du Programme BIOPAMA, les expériences des Pays ont été exposées :

- **Tout d'abord, celle du Gabon, Présentée par Jean Nestor BOUENGUE,Responsable de la cellule de la planificationet de suivi évaluation** qui a fait savoir qu'ilexiste un MOU entre l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), le RAPAC et l'OFAC, de même qu'une convention de financement entre l'ANPN et UICN/PACO. L'expérience gabonaise a également mis en relief la phase test, qui a consisté à collecter des données dans 05 AP du pays (Moukalaba, Muyamba, Ivindo, Pongara, Akanda), suivie de la formation des gestionnaires des AP à l'utilisation de l'IMET dans le pays et la collecte des données dans 14 aires protégées. Chaque fois, il devait y avoir une restitution préliminaire *in situ* pour lesdifférentes parties prenante simpliquées dans la gestion de l'AP et une restitution nationale.
- **Ensuite, celle du Burundi, présentée par Léonidas NZIGIYIMPA, coach national BIOPAMA,** qui a relevé la signature d'un Mémorandum de collaboration entre l'UICN/PACO et l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), en janvier 2016, renouvelé au mois de juillet 2016. L'expérience burundaise a également mentionné la formation de 18 gestionnaires et représentants de l'Administration centrale à l'utilisation de l'outil IMET, ainsi que des campagnes de collecte de données tenuesdans14 AP, au cours de l'année 2016. L'ensemble des actions entreprises ont abouti à la restitution des résultats lors des ateliers nationaux. Les résultats engrangés ont permis d'amorcer la réflexion sur l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation.

- **Le cas particulier d'expérimentation du formulaire BIOPAMA dans certains sites du Tchad et du Cameroun, sous l'égide de la GIZ, a été l'occasion pour Bertille MAYEN** de faire savoir que la GIZ utilise l'IMET comme un plus dans la planification des aires protégées. A ce titre, 03 AP des zones transfrontalières Nord Cameroun et Sud du Tchad (PN de la Bénoué, PN de Bouba Ndjidda et PN de Sena Oura) ont servi de champ d'expérimentation à la phase test du formulaire BIOPAMA. Cette expérience a permis de former 24 participants parmi lesquels 05 conservateurs et leurs adjoints, 04 Cadres des services déconcentrés de l'Administration en charge des AP et 03 enseignants de l'Ecole de Faune de Garoua. Les gestionnaires, tout comme les populations riveraines des ces AP ont grandement apprécié l'outil IMET qui, à l'occasion, leur a permis de mieux cerner l'efficacité de gestion desdites AP et, partant, de prioriser les activités sur la base des moyens mobilisables dans leur plan opérationnel (2016-2018).
- **L'expérience de la République Démocratique du Congo, présentée par Gabriel ZABITI KANDOLO, coach national BIOPAMA** a cloturé la série des exposés. On a retenu que la RDC a utilisé outil IMET (version off-line) dans une de ses AP à savoir le Parc National de la Salonga, afin de définir une baseline avant le démarrage de la cogestion ICCN et WWF pour ce site. Cependant, la collecte des données telle que planifiée par le programme BIOPAMA n'a pas encore démarré jusqu'à ce jour. Le coach national de la RDC suggère au regard de la diversité écosystémique de son pays, que l'outil IMET soit testé dans des AP de différentes catégories, afin de mieux apprécier son applicabilité.

L'ensemble des expériences a permis d'apprécier l'outil IMET du point de vue de son usage dans l'évaluation de l'efficacité de gestion des AP. Aussi, une appréciation d'étape de l'outil porte sur :

- les points forts de l'IMET qui résident dans les questions posées suivant le cycle de gestion et la possibilité d'évaluation de toutes les étapes du cycle de gestion et l'existance des coaches formateurs/facilitateurs qu'offre l'outil ;
- les points faibles qui sont imputables à certains indicateurs et à la pondération qui semble quelque peu inadéquate. De même, les indicateurs sur la gouvernance ne prennent pas en compte toutes les parties prenantes à la gestion ;

- les opportunités, en rapport avec la possibilité de capitaliser les résultats IMET dans l'élaboration d'autres outils de planification.
-

3. Travaux en groupe et discussions

Les travaux en groupe et les discussions ont permis entre autre, de définir le profil type d'un coach BIOPAMA, de préciser la nature des signataires des protocoles spécifiques relatifs au programme et d'indiquer la périodicité de collecte ainsi que les modalité de tranfert des données. Les travaux en groupe ont par ailleurs été l'occasion pour les uns et les autres de se prononcer sur différents points permettant d'approfondir la compréhension et les objectifs du Programme BIOPAMA.

- **Profil d'un coach**

Sur ce point précis, il a été retenu qu'un coach BIOPAMA est un accompagnateur des gestionnaires des AP, un cadre moyen, il peut être un représentant des PTF, avec une expertise des aires protégées. Il doit avoir de bonnes relations avec la hiérarchie et les sites et doit avoir des capacités de plaidoyer et de communication. Il doit en outre être au coeur de la gestion des activités en rapport avec la conservation sous tous ses aspects. Il est en outre préférable d'avoir des coaches nationaux disposés à travailler dans d'autres pays.

- **Protocole institutionnel**

S'agissant des protocoles institutionnels, il a été précisé qu'il existe un type tripartite : OFAC-RAPAC-Agences nationales. Une réflextion en profondeur est nécessaire pour l'améliorer. Sur ce même point, les pays non encore couverts par l'IMET ont été invités à s'exprimer par rapport à l'expérience des autres pays qui ont utilisé l'outil IMET. Les pays non encore couverts par l'outil IMET ont exprimé leur besoin de voir très rapidement le processus mis en application dans leurs pays. A cet effet, les participants ont été divisés en deux groupes: le groupe des pays non encore impliqués dans le processus et le groupe des pays deja impliqués. Tous ont été appelés à mener une reflexion en vue d'une feuille de route visant à parachever BIOPAMA 1 et entamer BIOPAMA 2.

4. La feuille de route indicative et programmation de BIOPAMA 2

Les pays IMET ont proposé la feuille de route suivante:

Établir des rapports narratifs et succincts des résultats IMET, au niveau local et au niveau national (élaborer des canevas des rapports);

Pour le Cameroun, faire un état de lieux du travail fait, se rassurer de l'existence et de la qualité des données avant d'envisager leur transmission au niveau régional. Envisager que OFAC - RAPAC intéresse la DFAP par le Service des études et de la planification pour la formalisation d'un cadre officiel, une sorte de task force pour la collecte des données. La DFAP peut requérir les données au niveau des Coaches (PTF) pour les centraliser et renvoyer à l'OFAC.

Quant au Gabon, les données permettent d'améliorer les plans d'action (sur base des benchmarks) et serviront à la mise à jour des plans de gestion. L'OFAC ou RAPAC devrait présenter un canevas de rapport.En plus, il serait important de former des nouveaux coaches en remplacement de ceux qui ne sont pas plus là et recycler ceux qui existent. Le RAPAC devrait parler aux Administrateurs des AP pour accepter le statut régional de certains coaches qui encadrent les coaches nationaux.

Au niveau de la RDC, le défi est d'avoir un cadre d'échange des utilisateurs IMET pour réfléchir sur la capitalisation des données récoltées. Des données récoltées avant on produit au niveau local, des carnets de bord (ensemble des recommandations structurées) que l'on transmet aux gestionnaires comme défis majeurs.
De ces résultats, on produit des plans opérationnels pour des sites qui ne sont pas encore dotés de plans d'aménagement.
Avoir un format IMET qui a des ancrages avec la stratégie nationale de conservation de la biodiversité et un plan opérationnel qui a un lien avec les résultats.
Les différents niveaux : constater le résultat, le comprendre en recourant à d'autres sources de documentation, élaborer un plan opérationnel qui corrige la faiblesse.

On voudrait aussi actualiser l'IMET pour ıdentıfıer l'année baselıne (fichier correctement renseigné et données fiables).

Concernant le Burundi, il sera question d'utiliser les données pour élaborer la stratégie nationale de conservation de la nature (basée sur des données collectées d'une manière standardisée) et en faire un document de plaidoyer à l'attention des partenaires.

Après la 1ère campagne, les résultats IMET produits seront présentés dans un format simple pour être présentés à la hiérarchie et aux gestionnaires d'AP et leurs partenaires. Un besoin d'organiser une 2ème campagne a été exprimée pour savoir si les parties prenantes ont évolué de 2015 à 2016.

Les pays pré- IMET:
Un chronogramme des activités a été proposé: préparation d'une signature d'un protocole entre février – avril 2017, lancement de l'application de l'outil IMET entre juin – juillet 2017, la formation des coaches au deuxième semestre 2017. L'accent sera mis sur la préparation du protocole.

5. Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées par les participants :

- Faire un recyclage des personnes déja formées qui prendra en compte un renforcement des capacités sur l'analyse des résultats IMET afin d'harmoniser les méthodes d'analyse et d'interprétation.
- Etablir un groupe de travail de réflexion sur les différentes étapes de rapportage, les canevas y afférents et la publication des raports (pays).
- Procéder au recrutement/formation de nouveaux coaches (les potentiels coaches doivent être experts en aires protégées, cadres moyens disponibles, de préférence employés d'agences nationales en charge des aires protégées, des PTFs/ONGs).
- S'assurer que le communiqué final de l'atelier parvienne à l'administration en charge des aires protégées des pays respectifs avec un retour d'accuser de reception.
- Formuler le cadre de collaboration entre les coaches et le point Focal OFAC en charge de la centralisation et de l'animation du travail au niveau national.
- Que les acteurs qui travaillent sur IMET se retrouvent régulièrement pour échange d'expérience.
- Identifier les coaches et leurs ancrages institutionnels en les intégrant dans le groupe national OFAC.
- Le RAPAC devrait parler aux Administrateurs pour accepter le statut régional de certains coaches qui encadrent les coaches nationaux

Les travaux se sont achevés à 17h00.

Fait à Douala, le 24 janvier 2017

Les Participant

Annexe: Résultats des travaux en groupes

1. Pensez-vous que l'outil IMET soit important pour vos AP d'une part et pour votre pays d'autre part ? Si oui sous quelle forme les résultats peuvent aider à la prise de décision au niveau du site et des Responsables ?

Oui l'outil IMET est très important pour les AP ainsi que pour les pays étant donné qu'il permet de faire la monographie d'une AP, comparer les APs et orienter la prise de décission à tout le niveau: local, national et régional. Il permet de faire l'état des lieux de l'AP, de formuler les objectifs à chaque étape d'identification du problème et, partant, d'envisager des solutions susceptibles d'être apportées, de s'auto- évaluer, de planifier efficacement une AP en peu de temps et à moindre coût. C'est en outre un outil amélioré qui sort des sentiers battus.

Au niveau des sites (APs), toutes les informations doivent d'être disponibles. Le format de résultats doit être très détaillé pour permettre la prise de décision pour une gestion adaptative.

Au niveau central (national), les analyses préliminaires doivent être faites, les données doivent etre validées.

2. Quelles sont les dispositions à prendre pour l'adhésion de votre pays à appliquer l'outil IMET comme outil de gestion dans toutes les AP du réseau national ?

La personne ressource ayant pris part à la sensibilisation doit faire un plaidoyer au niveau de son Administration. La CNC doit proposer au Ministre d'adresser une lettre d'engagement à la COMIFAC. Le pays doit rendre disponible le/les cadre (s) dédié (s) à l'implémentation du processus et être prêt à signer le protocole d'accord préparé par l'OFAC, présenter ses besoins et signer la Convention de financement avec l'UICN.En plus il faut formaliser le Protocole d'accord avec l'administration centrale (Ministère en charge des APs).

Il est important de rassurer les pays sur la propriété des données, sur la confidentialité des données, établir la contractualisation institutionnelle et la contractualisation financière;

NB: Il va falloir garder à l'esprit les modalités de communication; la réussite de cette adhésion passe nécessairement par l'organisation des phases tests, suivi de l'approbation des agents de terrain qui doivent convaincre leur hiérarchie.

3. Quelles ressources humaines doivent avoir le statut du coach afin de pérenniser l'utilisation de l'outil IMET (évaluation de l'efficacité de gestion des Aires Protégées) ?

Les Cadres nationaux de l'Administration, de préférence un tandem (Cadre Administration centrale + Gestionnaire de site) associés dans le meilleur des cas un Partenaire Technique et Financier.
NB : Les leaders de la société civile doivent être impliqués dans la collecte des données et la restitution des résultats.

4. Le protocole de mise en œuvre du processus IMET/Collecte des données au niveau des Aires Protégées doit être établi avec quelles institutions?

Avec le Ministère en charge des Aires Protégées

6. Quelles sont les modalités de transmissions de données auprès des institutions régionales pour des analyses globales?

Les données collectées à la base par les gestionnaires des APs sous la supervision des coaches, puis les données sont transmises au niveau de l'Administration Centrale pour validation par toutes les parties prenantes qui les transmet au niveau régional pour la publication au niveau global.

La Transmission électronique comme moyen pratique et la transmission officielle par courrier via le RAPAC pour la COMIFAC.

7. Quels types de produits sont nécessaires pour vous (cartes, synthèse, etc)?

Une Synthèse avec camemberts et radars, des cartes interactives à partir des requêtes, l'EDAP au niveau régional, des tableaux statistiques avec une périodicité moyenne d'un an à l'exception de l'EdAP, les analyses à différente échelle géographique.

8. Au-delà de l'utilisation par l'équipe de gestion des informations dans le formulaire qu'est ce qui peut être fait pour capitaliser les données IMET?

Capitalisation	Comment ?	Pour qui ?	Par qui ?
Projet de financement	Document de projet	Partenaire Financier	Autorité national IMET
Rapport du processus IMET	Résumé narratif	l'autorité hiérarchique nationale pour validation	Autorité national IMET
Rapport pays à l'intention de la Communauté Internationale	Lobbying et plaidoyer	Conventions, Agences des Nations Unies, Base de données internationale	Autorité national IMET
Promotion de l'image des sites et du pays	À travers les sites web, les prospectus, les affiches…	Grand public	Autorité national IMET
Recommandations, décisions			

9. Vous recevrez le modèle de protocole qui a été signé déjà avec 3 pays. Bien vouloir le lire et répondre aux questions ci-après :

9.1. Quels articles ou textes dans ce protocole vous semblent ne pas être adaptés à la situation de votre pays?

- **Propriété des données, document et produits**
- **Point 6.2**

○ Les données seront utilisées sous licence du Congo … « état Congolais » mais qui n'est pas signataire de l'accord. Que faire ? Le ministère signe le protocole et délègue l'exécution à l'agence en charge des Aps.

○ …les données serviront à alimenter les bases des données des ministères spécialisés, de l'agence en charge des APs, et via le RAPAC, alimenter la base des données de l'Observatoire régional des APs au sein de l'OFAC.

9.2. Pensez-vous que certains aspects importants n'ont pas été pris en compte?

- **Dans les domaines de collaboration**

○ Ajouter l'utilisation des données

- Au niveau des personnes de droit à l'atelier de validation

○ Le coordonnateur de l'OFAC doit être invité de droit à l'atelier de validation

9.3. Peut-ton l'adapter et l'harmoniser à tous les pays d'AC?

- **Oui mais avec des amendements**

10. Que pensez-vous de l'intégration du processus IMET dans le mécanisme de collecte de données mis en place par l'OFAC via les Groupes Nationaux?

Le CNC doit faire travailler en synergie toutes les personnes concernées par la collecte des données : Les coaches supervisent les activités sur l'ensemble du pays, le remplissage du formulaire se fait sur le site par le gestionnaire avec l'accompagnement du coach, la validation des données se fait sous la supervision du correspondant national OFAC. Le CNC se charge de la transmission des données vers la COMIFAC.

La Guinée Equatoriale, la RCA, Sao Tomé et Principe et le Tchad ont marqué leur accord de principe pour l'intégration du processus IMET dans leurs pays respectifs.

11. Quelle institution s'occupe des AP dans votre pays?

- OBPE (Office Burundais pour la Protection de l'Environnement) pour le Burundi
- MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune) pour le Cameroun
- Les Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture (Sao Tomé et Principe)
- INDEFOR (Institut National de Développement Forestier et de l'Aménagement du Système d'Aires Protégées) pour la Guinée Équatoriale.
- Ministère des forets et de l'environnement (Guinée Equatoriale);
- Ministère en charge des forêts (RCA).

12. Quelles sont les opportunités que vos états peuvent tirer du processus ?

Présenter des résultats fiables de l'état de la conservation dans le pays ;
Connaitre les tendances du comportement des espèces de manière générale ;
Alimenter la recherche scientifique ;

Comparer l'évolution des sites ;
Envisager les solutions aux problèmes identifiés ;
Sanctionner les gestionnaires (positivement ou négativement) ;
Moyen de piloter le choix des ressources pour une meilleur affectation dans les sites;
Moyen qui permet le respect des engagements au reporting international;
Permet de mieux négocier l'aide publique au développement;
Permet de justifier les budgets lors des conférences budgétaires;
Préparer à la certification de la gestion des AP.

13. Quels en sont les défis et menaces?

Défis :

Transparence dans la gestion des données et des moyens ;
Sécurisation des données ; La pérennisation des financements ;
Sédentarisation des cadres formés ;
Obtenir l'engagement des Etats ;
Adhésion des populations ;
Renforcement des capacités,
Assurer la relève dans le processus ;
Vulgarisation du Programme au niveau des Etats, ;
Améliorer davantage certains indicateurs (ex. la gouvernance),
Ajouter à l'IMET d'autres fonctionnalités (analyses croisées).

Menaces :
Insécurité et instabilité politique ;
Déclassement des AP ;
Conflits fonciers ;
Rupture des financements ;
Déficit de confiance dans la chaine des acteurs ;
Faible suivi du processus par les administrations;